

Le gouvernement n'a pas accédé aux demandes des cinq banques à charte qui voulaient avoir un examen des avoirs de cette banque. Les banques ont offert d'envoyer des gens à la banque. Cette offre a été refusée, et ce, pendant des mois, jusqu'au point que les banques à charte décidèrent de retirer leurs investissements de la Banque commerciale du Canada.

Le gouvernement refusait de demander quelle était la nature de cette institution dans laquelle on a investi non seulement une somme de 250 millions de dollars, en grande partie provenant du gouvernement, mais en sus, à laquelle on faisait des garanties, effectivement, à l'effet que toutes les institutions avec des dépôts dans cette institution, c'est compensé dans le cas d'une faillite.

Monsieur le Président, le ministre a dit dans sa déclaration que depuis le mois de septembre le gouvernement cherchait une investigation qui serait complète, entière et non partisane. Il ignore le fait que c'était le Nouveau parti démocratique qui a demandé qu'en vue de notre frustration face au fait que le gouvernement refuse de donner les renseignements nécessaires au comité parlementaire afin de faire son travail, c'est grâce à cela que nous avons commencé, la semaine dernière, à «pousser» pour une enquête judiciaire avec la garantie que le juge aurait accès à tous les renseignements qui étaient «barrés» au comité parlementaire.

[Traduction]

Je le dis au ministre des Finances (M. Wilson) et à son associée, monsieur le Président, lorsqu'on a interrogé expressément le vice-premier ministre (M. Nielsen) sur l'information qui serait mise à la disposition du juge pour son enquête, j'ai trouvé très inquiétant de le voir esquiver la question. Il s'est contenté de répéter la formule que nous avons entendue à maintes et maintes reprises au cours des débats à la Chambre en disant que l'on mettrait à la disposition du juge Estey toute l'information qu'il serait possible de lui fournir. Franchement, cela ne me paraît pas suffisant. On nous a dit qu'il n'était pas possible de fournir le rapport des États-Unis, ni le rapport soumis par M. Hitchman qu'on avait envoyé étudier les autres aspects de la Banque Commerciale du Canada. On nous a dit qu'il était impossible de produire la liste des déposants à cause des restrictions imposées par la Loi sur les banques ou d'assigner des témoins à comparaître. Déjà au printemps nous n'avons pas pu obtenir de réponses complètes de la part de l'Inspecteur général des banques, et nous n'avions aucune garantie que le comité aurait ce droit à l'automne, monsieur le Président, s'il reprenait son enquête.

Devons-nous comprendre que le gouvernement va traiter pareillement, un juge de la Cour suprême du Canada? J'espère que non, monsieur le Président. C'est pourtant ce qu'a déclaré aujourd'hui le vice-premier ministre.

Je voudrais préciser aujourd'hui ce qu'aurait dû prévoir, selon nous, le mandat de la Commission et les responsabilités qui auraient dû être confiées au juge Estey. La ministre a déclaré dans son discours que cette enquête n'est assujettie à aucun paramètre, à aucune restriction. C'est préférable à une enquête limitée qui ne sert, en définitive, qu'à blanchir les intéressés. Cependant, j'ai le sentiment, monsieur le Président, que cet exercice pourrait servir à faire oublier aux gens le rôle du gouvernement dans ce domaine, surtout si cette enquête traîne en longueur et n'en finit pas. Le mandat qu'on aurait dû

Déclarations de ministres

confier au juge Estey est fort simple; il aurait fallu lui demander d'enquêter sur la faillite de la Banque Commerciale et de la Norbanque. On aurait dû préciser «Sans limiter la généralité de ce qui précède»—c'est l'expression utilisée d'ordinaire—et lui poser ensuite certaines questions bien précises. La ministre aurait pu s'assurer que le juge Estey ait les coudées franches, mais elle aurait pu également poser des questions auxquelles nous, de l'opposition, et les Canadiens, voulons qu'on réponde, notamment: Pourquoi ces banques ont-elles fait faillite? Quel rôle les ministres et le gouvernement et ses représentants ont-ils joué dans ces faillites? Il y a un certain nombre d'autres questions plus précises que je poserai et sur lesquelles, je l'espère, le juge Estey se penchera. Je sais qu'en juriste consciencieux, il examinera ces états financiers avec beaucoup de sérieux. Je le respecte pour cela. Cependant, le gouvernement aurait dû donner ces points de repère sans limiter la portée de l'étude du juge Estey.

• (1550)

Pendant les trois semaines et demie qu'ont duré les négociations, monsieur le Président, le gouvernement a insisté pour que le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques termine son enquête d'ici au 30 novembre. Nous avons soulevé cette question à la Chambre aujourd'hui et si c'est bien le cas, on aurait dû également signaler au juge Estey l'urgence de la question.

[Français]

Nous sommes maintenant dans une situation où la Chambre des communes serait censée conserver le projet de loi pour compenser les institutions relativement aux dépôts dans les deux banques qui sont maintenant en faillite.

Nous sommes censés donner l'autorité au gouvernement d'ajouter un milliard de dollars au déficit canadien, de payer un milliard de dollars aux compagnies, aux institutions qui n'étaient pas assurées, cela veut dire de donner l'argent des contribuables à ceux qui ne sont pas comptables du tout.

Maintenant, monsieur le Président, je me demande, est-ce que c'est vraiment le cas, savoir que nous devrions prendre cette décision sans avoir aucune connaissance de tous les faits dans l'affaire? Pourquoi le gouvernement n'aurait-il pas demandé au juge Estey de remettre son rapport avant le 30 novembre, de la même façon que nous avons demandé au Comité des finances, du commerce et des questions économiques de remettre son rapport avant le 30 novembre? Cela permettrait à la Chambre des communes de conclure ses débats sur le projet de loi avant Noël, mais avec les affirmations, les renseignements venant de M. Estey.

[Traduction]

Si l'on s'attend à ce que le comité fasse rapport d'ici au 30 novembre, on devrait certes pouvoir espérer au moins obtenir un rapport préliminaire du juge Estey à cette date, voire à la fin d'octobre. Selon moi, si le gouvernement désire que nous faisons bien notre travail de parlementaires, il ne devrait pas nous demander de verser un milliard de dollars à des déposants inconnus tant que cette enquête n'aura pas permis d'en savoir plus à ce sujet. Il s'agit d'une violation des privilèges et des droits du Parlement. Chose certaine, c'est une insulte à l'endroit des Canadiens qui vont devoir verser cet argent sans savoir pourquoi.